

COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2021 DELIBERATION N° 2021/02-IV/05

L'An deux mille vingt et un, le deux avril à neuf heures, en application des articles L.5211-2 et L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et de la délibération du 20 novembre 2020 (n° 2020/20-XI/02) s'est réuni par visioconférence/audioconférence le comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, sous la Présidence de Monsieur Thierry GALLARD.

	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
CC ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. GRIMAUD Gilles	Titulaire	X		
	M. ANNONIER Claude	Titulaire	X (visio)		
	M. AUBRY Fabien	Titulaire		X	
	M. MARY Yves	Titulaire	X (visio)		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	M. GUILLEUX Jean Philippe	Titulaire	X		
	M. RIGAUD David	Titulaire	X		
	M. CHERBONNIER Noël	Titulaire	X (visio)		
	Mme DESMARES Martine	Titulaire			X
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant			
CC LOIRE LAYON AUBANCE	M. GALLARD Thierry	Titulaire	X		
	M. SCHMITTER Marc	Titulaire	X (visio)		
	M. NOYER Robert	Titulaire		X	
	M. LAVENET Vincent	Titulaire	X (visio)		
	M. DAVY Gilles	Titulaire			X
	M. VAILLANT Jean-François	Titulaire		X	
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	M. LEHEE Stephen	Suppléant			
	M. GLEMOT Etienne	Titulaire	X		
	M. BUREAU Arnaud	Titulaire		X	
	M. BRU Jean-Pierre	Titulaire	X (visio)		
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	Titulaire		X	
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant			
	M. BENARD Matthieu	Suppléant			

Assistaient également à la réunion :

M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Catherine CHAVIGNY – DGA, Mme Aurélie LACROIX – DST, M. Renan BOURGEOIS – responsable suivi exploitation, M. Mathieu SAVIN, représentant de la Paierie Départementale de Maine-et-Loire, Aurélie AVRILLAULT, assistante en charge des assemblées.

Secrétaire de séance : M. Noël CHERBONNIER, délégué de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

Délégués titulaires en exercice : 18

Nombre de titulaires présents : 11

Nombre de suppléants présents et votants : 0

Nombre de pouvoir : 2 (M. Robert Noyer à Marc SCHMITTER, M. Arnaud BUREAU à M. Etienne GLEMOT)

Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 26 mars 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes
Dans un délai de 2 mois à compter à compter de la date de publication.

Accusé de réception en préfecture 049-200077402-20210402-2021-02-IV-05-DE Date de télétransmission : 16/04/2021 Date de réception préfecture : 16/04/2021
--



OBJET : COMPTE DE GESTION 2020 DU SEA – BUDGET ANNEXE (REGIE)

Document de contrôle comptable, le compte de gestion est établi par le Payeur Départemental, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président. Il retrace l'ensemble des opérations constatées et reproduit l'état des restes à réaliser certifié par l'ordonnateur.

Il doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Il est soumis à l'assemblée délibérante à la même séance que celle où est examiné le compte administratif.

Le compte de gestion pour l'exercice 2020 du budget annexe (régie) du Syndicat d'eau de l'Anjou a été présenté aux délégués par M. GLEMOT, Vice-Président.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	1 502 942,17 €
Dépenses	1 955 998,76 €

Résultat de l'exercice : DEFICIT.....	-453 056,59 €
Résultat reporté 2019 : EXCEDENT.....	1 073 504,46 €

Résultat de clôture 2020 : EXCEDENT.....	620 447,87 €
--	--------------

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes	4 419 622,09 €
Dépenses	2 993 254,51 €

Résultat de l'exercice : EXCEDENT.....	1 426 367,58 €
Résultat reporté 2019 : EXCEDENT.....	167 500,00 €

Résultat de clôture 2020 : EXCEDENT.....	1 593 867,58 €
--	----------------

Soit :

Excédent d'Investissement	620 447,87 €
Excédent d'Exploitation	1 593 867,58 €

Accusé de réception en préfecture 049-200077402-20210402-2021-02-IV-05-DE Date de télétransmission : 16/04/2021 Date de réception préfecture : 16/04/2021
--



Le Comité Syndical, après s'être fait présenter le compte de gestion 2020 du budget annexe (régie) :

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice par le Payeur Départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Vote : unanimité

Le Président
Thierry GALLARD
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU
12 RUE JOSEPH FOURIER
CS 10025
49071 BEAUCOUZE CEDEX

Affichage le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Accusé de réception en préfecture
049-200077402-20210402-2021-02-IV-05-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

049-200077402-20210402-2021-02-IV-05-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

Accusé de réception en préfecture
049-200077402-20210402-2021-02-IV-05-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021